

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 21 février 2002.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis,
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Est absent:

- M. le conseiller André Hamel, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Me Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

**Résolution n° C-2002-17**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le conseiller Jacques Jobin de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant:

- ✓ aa) désignation d'un membre additionnel à la Commission du développement international

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 24 janvier 2002

**Résolution n° C-2002-18**

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 24 janvier 2002.

Adoptée

Désignation d'un membre additionnel sur la Commission du développement international

---

**Résolution n° C-2002-19**

Sur proposition de M. le conseiller Jacques Jobin de Québec, appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu :

De modifier la résolution C-2002-9 sur la création des Commissions permanentes relativement à la Commission du développement international, pour y désigner un membre additionnel, soit:

✓ M. Denis Giguère, Québec, membre

Ladite résolution est aussi modifiée par l'ajout de l'alinéa suivant:

Le nombre de membres sur la Commission du développement international est de cinq (5), soit trois (3) élus de Québec, un (1) élu de Lévis et un (1) des MRC. Le quorum est de trois (3) membres.

Référence : Mémoire du 21 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Désignation d'un vice-président sur les commissions créées par le Conseil de la CMQ

**Résolution n° C-2002-20**

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le conseiller Paul Gardon de Québec, il est unanimement résolu :

De désigner les personnes suivantes comme **vice-président** des commissions créées par le Conseil le 24 janvier dernier en vertu de la résolution C-2002-9:

Développement économique et tourisme:

- ✓ M. Pierre Brochu, Lévis

Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine:

- ✓ M. Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré

Développement international

✓ M. Denis Giguère, Québec

Environnement

✓ M. Gilles Bolduc, Québec

Référence : Mémoire du 30 janvier 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Budget 2002 de la Société de promotion économique du Québec métropolitain

**Résolution n° C-2002-21**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des orientations et priorités d'action 2002 de la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM).

De reporter à une date ultérieure l'approbation des prévisions budgétaires présentées par la SPEQM, étant entendu que si le 1<sup>er</sup> mars les prévisions budgétaires ne sont pas approuvées, les prévisions budgétaires de l'exercice financier de 2001 seront reconduites par l'effet de la loi.

D'autoriser, advenant cette éventualité, le versement de cette quote-part de la CMQ en 3 versements égaux payables les 15 mars, 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> septembre 2002.

Référence : Mémoire du 15 février 2002

Certificat du

trésorier: CT-102, sujet à l'adoption du budget

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Demande de reporter les nominations au Comité consultatif agricole

**Résolution n° C-2002-22**

Sur proposition de M. le préfet Jean-Pierre Turcotte de la MRC de l'Île-d'Orléans appuyée de M. le maire Jean Garon de Lévis, il est unanimement résolu:

De reporter à une prochaine séance la nomination au Comité consultatif agricole des producteurs agricoles membres de l'association accréditée, soit en l'occurrence l'Union des producteurs agricoles (UPA), et la nomination du membre résident du territoire provenant d'une MRC.

De demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) de diversifier la liste des producteurs proposés au Comité consultatif agricole par la désignation de producteurs horticoles et maraîchers, la liste soumise pour les secteurs de Québec et de Lévis (2) contenant essentiellement des producteurs d'animaux.

Référence : Mémoire du 15 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Offre de services bancaires – Caisse populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy

**Résolution n° C-2002-23**

Sur proposition de Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli de Lévis, appuyée par M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services bancaires d'une durée de 6 mois de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy avec option de renouvellement pour les besoins de la CMQ.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à obtenir de la caisse en cours d'année toute amélioration ou ajustement en faveur de la Communauté métropolitaine de Québec de l'offre présentée et acceptée.

D'autoriser l'ouverture de comptes auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et la signature par le président ou le vice-président du Comité exécutif et par le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou empêchement de ce dernier, par le directeur général, de tous les documents nécessaires ou utiles réclamés à ces fins par la Caisse populaire.

D'autoriser la signature des chèques par le secrétaire-trésorier, ou en son absence ou empêchement de ce dernier, par le directeur général

Référence : Mémoire du 11 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Politique relative à l'accès du public aux séances du Conseil de la CMQ

**Résolution n° C-2002-24**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le conseiller Gilles Bolduc de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter la même politique que la Ville de Québec pour l'assistance du public aux séances du Conseil, soit le stationnement gratuit pour les personnes qui se rendent aux séances avec leur automobile et une paire de billets d'autobus gratuite pour les personnes qui utilisent le transport en commun (Rive-Nord et Rive-Sud) ou utilisent les services de Transport adapté du Québec métropolitain.

Référence : Mémoire du 11 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée



Budget et programme triennal de la CMQ – Demande d'extension de délai

**Résolution n° C-2002-25**

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyée par M. le maire Jean Garon de Lévis, il est unanimement résolu :

De demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole une extension de délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2002 à la Communauté métropolitaine de Québec pour l'adoption et la transmission du budget et du programme triennal 2002.

Référence : Mémoire du 15 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Budget de la CMQ – Demande d'avances aux municipalités

**Résolution n° C-2002-26**

Sur proposition de M. le préfet Henri Cloutier de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. le préfet Michel Giroux de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De demander aux municipalités locales le versement à la Communauté métropolitaine de Québec, sous forme d'avance, de la moitié du montant prévu à leur budget 2002, comme contribution à la Communauté métropolitaine de Québec, incluant la contribution à la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM), payable en deux versements égaux, au plus tard le 15 mars et le 15 mai prochains.

Référence : Mémoire du 15 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Conditions du prêt de service du directeur général à la CMQ

**Résolution n° C-2002-27**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le conseiller Jacques Jobin de Québec, il est unanimement résolu :

D'accorder, à compter du 24 janvier 2002 à M. Marc Rondeau, directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec le traitement et autres conditions de travail fixés par la Ville de Québec pour un poste de directeur d'arrondissement ou de service de niveau 1 au plan de classification de la Ville de Québec, le tout faisant suite à l'adoption de la résolution C-2002-8 sur la nomination et la demande de prêt de service à la Ville de Québec relativement à M. Marc Rondeau.

D'approuver l'entente entre la CMQ et M. Marc Rondeau et d'autoriser le vice-président du Conseil de la CMQ ainsi que le secrétaire, Me Pierre Rousseau, à signer l'entente et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution et le prêt de service du directeur général M. Marc Rondeau.

Référence : Mémoire du 21 février 2002

Certificat du

trésorier: CT-103, sujet à l'adoption du budget

Responsable : Secrétaire

Adoptée

#### Nomination au conseil d'administration du Musée de la Civilisation

#### **Résolution n° C-2002-28**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le préfet Jean-Pierre Turcotte de la MRC de l'Ile-d'Orléans , il est unanimement résolu :

De recommander à la ministre d'État à la Culture et aux Communications le nom de madame Francine Gagnon pour siéger au conseil d'administration du Musée de la Civilisation, pour succéder à Mme Michèle Bouchard-Rousseau dont le mandat est terminé.

Référence : Mémoire du 14 février 2002

Responsable : Secrétaire

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2002-29**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec appuyée par M. le préfet Michel Giroux de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 02-02 en date du 21 février 2002 contenant les points suivants :

1. Lettre du 18 janvier 2002 transmettant une copie du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire des Premières-Seigneuries.
2. Lettre du 5 février 2002 du secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC de Portneuf adressée au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec transmettant la résolution CR 302-11-2001 concernant l'article 53,11 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le début par la MRC de Portneuf de son processus d'élaboration de son plan de gestion de matières.

Responsable : Service du secrétariat

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil

Période de questions du public

Intervention de M. Pierre Landry au sujet de la période de recueillement au début de la séance du Conseil.

Levée de la séance

**Résolution n° C-2002-30**

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE